

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 032-3916/18/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle Mer Méditerranée - Approbation d'une convention MET 18/7196/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Présentation du pôle :

Le pôle Mer Méditerranée opère sur les régions PACA, Corse et Occitanie et porte la thématique du développement des activités maritimes sur les marchés applicatifs suivants :

- Sécurité et Sûreté maritimes
- Naval et Nautisme

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 02 août 2018

- Ressources énergétiques et minières marines
- Ressources biologiques marines
- Environnement et Aménagement du littoral
- Ports, Infrastructures et Transports maritimes

Cette ambition se décline en trois orientations stratégiques

- être un des principaux leviers de la politique maritime intégrée et redéployer les politiques nationales au niveau régional ;
- être une référence internationale dans le domaine maritime et littoral et valoriser leurs membres et leurs territoires à travers la marque « Pôle Mer » en consolidant notamment sa position de leader autour du bassin méditerranéen ;
- être un moteur de la compétitivité des entreprises par le développement d'une offre de service orientée business pour ses membres et la structuration et l'animation de filière.

Le pôle Mer Méditerranée compte 426 adhérents : 221 PME, 74 Groupes et Entreprises non PME, 81 Organismes de recherche et de formation, 50 membres de l'écosystème (banques, associations, réseau consulaire...) dont 115 issus du territoire Aix-Marseille-Provence, parmi lesquels on compte 75 entreprises.

Pour le territoire Aix-Marseille-Provence le pôle a monté depuis sa création 135 projets collaboratifs de R&D financés (+ 5 programmes européens). En 2017, 11 nouveaux projets ont été financés dans ce cadre. En cumul historique, les projets accompagnés par le pôle ont généré 365 millions d'euros de dépenses de R&D (budget total projet hors programme européen).

En 2018, le Pôle déploiera ses activités d'animation sur ses 6 DAS que sont les marchés applicatifs listés ci-avant, ainsi que sur l'axe technologique transverse récemment créé sur la Robotique marine et sous-marine.

Cette animation se fera à travers l'organisation de journées techniques, de groupes de travail d'émergence de projets d'échanges entre les adhérents. Une dizaine de projets avec des porteurs ou partenaires recherche ou industrie présents sur le territoire de la Métropole devrait être labellisée dans l'année

Le Pôle poursuivra également sa politique de service d'accompagnement à la croissance des PME sur les aspects business, veille, renforcement des fonds propres et international

A l'international, sont prévues les missions spécifiques Pôles Mer suivantes labellisées par la DGE et organisées par Business France :

- Argentine
- Viet Nam avec extension Thaïlande
- Canada

En général, ces missions comportent une délégation d'une quinzaine d'adhérents dont certains du territoire de la Métropole. Des actions spécifiques sur l'Australie seront également conduites. Le Pôle animant un groupe de travail pour accompagner Naval group à renforcer l'écosystème maritime australien suite au contrat « Sea 1000 » remporté en 2017. Des entreprises de la Métropole seront concernées.

Le Pôle participera aux salons internationaux Oceanology à Londres, un des premiers salons au monde sur l'instrumentation et l'environnement marin, ainsi qu'à Euronaval à Paris fin octobre (1er salon au monde sur le naval de Défense). Le Pôle emmène avec lui sur ses salons de nombreuses entreprises qu'il accueille sur un stand commun sur lequel il prend en charge l'animation et fait venir des délégations étrangères.

Le Pôle est l'organisateur principal du salon/conférences FOWT, plus grande manifestation mondiale sur l'éolien Offshore Flottant qui se tiendra à Marseille les 25,26 et 27 avril 2018. Près de 700 congressistes

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 02 août 2018

sont attendus. Pour mémoire, par délibération ECO_014_3423/18/BM, la Métropole a attribué 20 000 € au pôle Mer pour l'organisation de ce salon.

Projets structurants pour le territoire

- Action Entreprise étendue « Sea energy »

Pilotée par le Pôle avec le soutien de l'Etat, elle consiste à structurer un groupe d'entreprises compétentes sur les marchés de la réparation navale et de l'offshore pour constituer une offre à forte valeur ajoutée leur permettant de gagner des marchés à l'international.

- Projet Vasco 2

Le Pôle Mer Méditerranée poursuivra l'accompagnement du projet Vasco 2 pour le compte du Grand Port Maritime de Marseille-Fos et de ses partenaires institutionnels (dont la Métropole Aix-Marseille Provence) et industriels. L'ADEME a retenu pour cofinancement ce projet lancé en 2016. Le Pôle intervient en soutien du GPMM sur l'ensemble du projet qui se terminera en 2019. C'est un projet de recherche appliquée qui met en œuvre des démonstrateurs préindustriels (bassins de culture de micro-algues endémiques de 10 m² et 160 m²) dans un environnement réel, installés chez trois industriels à Fos sur mer. Il doit permettre de vérifier si les fumées industrielles peuvent être introduites directement dans le bassin de culture sans prétraitement et comparer les résultats de production au regard d'une culture alimentée en CO2 uniquement (Vasco 1). Des premiers résultats ont été obtenus fournissant de la biomasse algale dont la transformation en biocarburant sera testée en laboratoire.

- Projet GPMS

L'entreprise Naval group avec des partenaires industriels, à confirmer (Schneider, SNEF, MGI) porte un projet de sécurité portuaire à destination du GPMM mais qui pourra être généralisé aux autres places portuaires françaises et internationales. Le Pôle accompagne le porteur dans la construction de ce projet et sa recherche de cofinancement. Le projet a été identifié comme rentrant dans l'initiative Smart Port.

- Projet démantèlement de navires

La société Top Decidde membre du Pôle Mer porte un projet de déconstruction de navires qui se situerait dans la zone de Fos sur mer ; ce projet a été identifié dans l'OIR Industries Navales et Maritimes. Il devrait faire l'objet d'une labellisation en 2018.

- Chantiers de Grande plaisance

Le Pôle suit avec attention les projets d'investissements concernant la Grande plaisance, notamment à La Ciotat pour renforcer les capacités de traitement des grands Yacht (ascenseur à bateau de 4000 t)

Le Pôle participe tout au long de l'année, en tant qu'organisateur ou partenaire à des manifestations régionales, nationales et internationales pour la promotion de ses filières territoriales, de ses activités et de ses membres.

Dans ce cadre, le soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille Provence s'élèvera au total à 60 000 euros représentant 1,81 % du budget prévisionnel 2018 de 3 311 522 euros dont (259 950 € pour l'organisation de FOWT 2018).

DEPENSES A B C D E TOTAL

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 20 000 euros déjà votés en Bureau métropolitain du 15 février 2018 (délibération ECO 014_3423/18/BM), au titre de l'organisation en avril de Fowt 2018 (colloque international sur l'éolien offshore flottant), soit 7,69 % du budget prévisionnel de l'action estimé à 259 950 € ;
- 40 000 euros seront pris en charge sur le Budget Principal Métropolitain ;

Les crédits seront pris sur les lignes budgétaires du Budget de la Métropole présentant les disponibilités nécessaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN009-11/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN 021-07/04/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération ECO 014-3423/18/BM portant attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle Mer pour l'organisation en avril de FOWT 2018
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 26 juin 2018.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique

Délibère

Article 1 :

Est attribuée au pôle Mer Méditerranée une subvention pour l'animation et la gouvernance du pôle pour un montant de 40 000 €.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires, soit 40 000 euros sont inscrits au Budget Principal Métropole Centralisé sur la sous-politique B370- chapitre 65 –Fonction 61 - Nature 65748 .

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT